

L'ENAP est déclaré organisme de formation sous le numéro d'activité 75470140047.

Son siège social est fixé au 440 avenue Michel Serres – CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9.

L'ENAP organisme de formation et de développement des compétences conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises/services et intra-entreprises/services, à AGEN et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Organisme de formation ou OF** : l'ENAP organisme de formation et de développement des compétences
- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'ENAP organisme de formation et de développement des compétences.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Contrat** : convention de formation professionnelle conclue entre l'OF et le Client. Sous réserve de satisfaire aux prescriptions de l'alinéa II de l'article D6353-1 du code du travail, cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande ou d'un devis approuvé.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'OF pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Aucune dérogation aux présentes CGV n'est opposable à l'OF si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celui-ci.

• Offre

L'ensemble des formations à jour proposées par l'OF est consultable sur la plaquette diffusée en ligne sur la page OF du site internet de l'ENAP.

➤ Formations en présentiel

L'OF propose des formations inter-entreprises ainsi que des formations intra-entreprises.

Les formations inter-entreprises sont des formations issues du catalogue de formation de l'OF, réalisées dans les locaux de l'OF ou dans un lieu extérieur et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures. Les formations intra-entreprises, conçues sur mesure par l'OF pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients, peuvent être réalisées au sein des locaux de l'OF, du Client et/ou dans un lieu extérieur.

➤ Formations en ligne

Elles peuvent se présenter sous la forme de classes virtuelles, qui sont des formations courtes suivies à distance par le stagiaire (formation dite « en synchrone ») ou des modules « e-learning » (formation dite « asynchrone ») qui permettent de former le stagiaire à partir de ressources et de séances pédagogiques consultables sur un espace pédagogique dédié (plateforme Moodle nommée Moodenap).

• Contrat et attestation

Le Contrat, établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et D6353-1 du Code du travail, précisera :

- l'intitulé, l'objectif et le contenu de la formation,
- les moyens prévus,
- la durée et la période de réalisation,
- les modalités de son déroulement, de suivi et de sanction de la formation
- son prix et les modalités de règlement.

Pour chaque action de formation, ce contrat est adressé en deux exemplaires par l'OF au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné et signé doit être retourné à l'OF par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

A l'issue de la formation, l'OF remet un certificat de réalisation valant attestation d'assiduité pour chaque stagiaire au Client et une attestation de formation au Stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO (portée à la connaissance de l'OF), l'OF lui fait parvenir un exemplaire du certificat de réalisation de chaque Stagiaire concerné.

• Prix et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Pour les formations organisées sur le site de l'OF, les prix s'entendent hors frais d'hébergement et de restauration.

Pour les formations intra-entreprises, un acompte minimum de 30% devra être versé par le Client à la conclusion du Contrat.

Le mode de règlement est le virement administratif sur le compte bancaire suivant :

IBAN : FR76 1007 1470 0000 0010 0016 657

BIC : TRPUFRP1

Sous réserve du bon achèvement des prestations, le délai global de paiement est de trente (30) jours à compter de la réception de la facture.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées, cette modalité de paiement sera précisée dans la convention de formation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal. L'OF aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'OF.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées dans la convention de formation avant le démarrage de la formation.

• Prise en charge

Si le Client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- de fournir l'accord de financement lors de l'inscription
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné

Dans le cas où l'OF ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation concernée par ce financement sera facturée au Client.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le reliquat sera directement facturé par l'OF au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

• Dédit et remplacement d'un stagiaire

En cas de dédit signifié par le Client à l'OF au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'OF offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'OF, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

• Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et l'OF sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), l'OF pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

• Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par l'OF.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'OF distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'OF.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, l'OF se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- si l'annulation intervient entre 10 et 4 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.
- si l'annulation intervient moins de 4 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

• Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, à AGEN, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de l'OF accueillent les Stagiaires de 08h30 à 18h00.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

• Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont enregistrées selon leur ordre d'arrivée. Selon la procédure de sélection liée à la formation choisie, l'inscription est retenue ou pas. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les Contrats dûment renseignés, datés, tamponnés et signés, retournés à l'OF ont valeur contractuelle.

Une fois la date limite d'inscription atteinte, la sélection est effectuée selon les modalités précisées dans chacune des fiches programme. L'OF peut proposer au Stagiaire non retenu de participer à une nouvelle session, de figurer sur une liste d'attente ou le réorienter.

Dans le cas où le nombre de stagiaires serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'OF se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités (notamment concernant les frais de réservation du titre de transport du stagiaire, pris en vue de la formation).

• Obligations et force majeure

L'OF s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. Dans le cadre de ses prestations de formation, s'agissant d'une prestation intellectuelle, l'OF n'est tenue qu'à une obligation de moyen vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

En conséquence, l'OF sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de l'OF, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

L'OF ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes ou internes à l'OF, les désastres naturels, les incendies, la situation sanitaire nationale, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'OF.

Le Client s'engage à payer le prix de la formation, à n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à l'OF, sans l'accord écrit et préalable de l'OF et à ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de l'OF.

• Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des stagiaires ou de la dynamique du groupe.

• Propriété intellectuelle et copyright

L'OF peut être amené à fournir au stagiaire une documentation sur support papier et/ou numérique, retraçant l'essentiel de la formation suivie. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client et/ou lors de la Formation et/ou au sein d'un espace en ligne dédié.

Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'OF. Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au stagiaire. A cet égard, le stagiaire et plus largement le Client s'interdisent d'exploiter notamment en vue de l'organisation ou l'animation de formations ou à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à disposition.

Les modules de formation e-learning sont assortis d'un droit d'utilisation non-exclusif et personnel, dans la limite de la durée d'utilisation rattachée à la session à laquelle le Client s'est inscrit. Ce droit d'utilisation court, pour une durée limitée, à compter de la date d'envoi des identifiants individuels et personnels transmis par l'OF au stagiaire à l'adresse mail qu'il aura renseigné.

• Confidentialité et communication

L'OF, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'OF au Client.

L'OF s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par l'OF comme Client de ses formations.

A cet effet, le Client autorise l'OF à mentionner son nom et/ou son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

• Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'OF.
- conformément à la RGPD « [Règlement Général sur la Protection des Données](#) » et plus précisément son art.15, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ENAP OF, service du Délégué de la protection des données, 440 avenue Michel Serres – 47916 AGEN Cedex 9 ou par voie électronique à : dpo.enap@justice.fr

• E-Learning

L'OF accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, ci-après le « Module ».

L'ensemble des Modules seront mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la formation du Contrat.

L'accès aux Modules est géré par la plateforme e-learning de l'OF.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

L'OF ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer l'OF de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le Client disposera d'un délai communiqué par l'OF pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement.

L'hébergement des Modules sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

• Dispositions générales

Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'OF sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la Formation.

L'OF est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets des présentes CGV. Toutes les obligations du Client qui découlent en vertu des présentes CGV ne valent qu'à l'égard de l'OF qui demeure responsable à l'égard du Client.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

Les présentes conditions générales de vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'OF et le Client à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du Contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le litige sera porté devant le tribunal compétent.